

STATION BALNÉAIRE DE LA CÔTE FLEURIE, À DEUX HEURES DE PARIS, TROUVILLE-SUR-MER DOIT SA RÉPUTATION AU CHARME DE SON PORT DE PÊCHE ET À LA BEAUTÉ DE SA LONGUE PLAGE DE SABLE FIN. COMMUNE DE 4.689 HABITANTS, SURCLASSÉE 20 À 40.000, ELLE RECRUTE UN

INSTRUCTEUR DES CHANGEMENTS D'USAGE DES LOCAUX (H/F)

SOUS L'AUTORITÉ DU DIRECTEUR DE L'AMÉNAGEMENT.

MISSIONS

CHANGEMENTS D'USAGE DES LOCAUX

- Accueillir et informer les pétitionnaires sur la constitution et l'instruction des dossiers
- Instruire les demandes de changement d'usage et de destination de locaux (tant définitifs que temporaires), via la plateforme dédiée, dans les délais réglementaires
- Etablir les actes administratifs d'autorisations ou de refus de changement d'usage
- Appréhender et contribuer au règlement de situations pouvant s'avérer délicieuses
- Gérer les affaires signalées et les procédures contentieuses
- Effectuer des contrôles relatifs aux demandes, aux compensations et contrôles inopportuns
- Effectuer les enquêtes sur le terrain pour contrôler l'occupation des locaux et rédiger les rapports de synthèse
- Effectuer une veille informatique et recherches le plus systématiquement possible de locations de courtes durées sur le web
- Etablir des statistiques, suivi des tableaux de bord d'activités et cartographie des changements d'usage et de destination, des compensations

TAXE DE SÉJOUR

Collecte de la taxe de séjour

- Enregistrer et suivre les déclarations des hébergeurs professionnels et non professionnels sur le portail dédié
- Contrôler l'exactitude, les absences ou retards de déclarations, enregistrer et suivre les règlements
- Assurer le suivi comptable de la régie taxe de séjour

Exploitation des fichiers hébergeurs / hébergements

- Alimenter les fichiers à partir des notifications d'activité des loueurs
- Mettre à jour les fichiers : coordonnées / classement / suivi individuel...

Communication auprès des hébergeurs et accompagnement

- Informer les hébergeurs sur l'obligation de déclaration et les modalités de reversement de la taxe de séjour
- Actualiser le site internet de la commune relatif à la taxe de séjour

Suivi des plateformes

- Assurer, en lien avec le prestataire, le paramétrage, la mise à jour et le suivi de la plateforme de télédéclaration
- Assurer la liaison avec les plateformes de location en ligne
- Assurer une veille prospective pour compléter les fichiers avec les hébergeurs non répertoriés

Analyse des données et veille juridique



© photo : Vincent Rustica / Contrastes - Atraculture

GRADES

- Rédacteur
- Rédacteur principal de 2ème classe

PROFIL RECHERCHÉ

LES «SAVOIRS»

- Diplôme BAC +3 dans le domaine du droit de l'urbanisme
- Connaissance de l'environnement de l'administration territoriale et du domaine de l'habitat et de l'urbanisme

LES «SAVOIR-FAIRE»

- Maîtrise du règlement municipal sur les changements d'usage et des différents codes s'y afférent
- Maîtrise des techniques en matière de construction, d'architecture et d'usages (lire des plans, cartographier les demandes et les compensations en 3D).
- Connaissance de l'instruction relative aux régies du secteur public local

LES «SAVOIR-ÊTRE»

- Rigueur
- Sens de l'organisation
- Discrétion Esprit d'analyse
- Qualités relationnelles
- Permis B

TEMPS DE TRAVAIL

- 35h hebdomadaires (lundi-vendredi)
- Horaires variables

AVANTAGES

- Titres-restaurant
- Participation mutuelle et prévoyance
- CNAS
- Prime de fin d'année